

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 577

28 mars 2011

### SOMMAIRE

<b>GEOPF St George's Retail Park S.à r.l. ...</b>	<b>27689</b>	<b>MDU Resources Luxembourg I LLC S.à r.l.</b>	<b>27664</b>
<b>Gresham Holding S.A. ....</b>	<b>27650</b>	<b>Medial European Communications Hold-</b>	<b>27695</b>
<b>Gulfmena Investments S. à r.l. ....</b>	<b>27665</b>	<b>ing S.A. ....</b>	<b>27694</b>
<b>Hansa Transport International S.à.r.l. ....</b>	<b>27659</b>	<b>Mélody Gestion ....</b>	<b>27694</b>
<b>HECF Domkaskaden S.à r.l. ....</b>	<b>27661</b>	<b>M.E. Maintenance &amp; Parts S.A. ....</b>	<b>27660</b>
<b>HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l. ....</b>	<b>27675</b>	<b>Menuiserie Baden Sàrl ....</b>	<b>27665</b>
<b>HECF Marienstrasse S.à r.l. ....</b>	<b>27679</b>	<b>Menyl Holding S.A.-SPF ....</b>	<b>27665</b>
<b>Humboldt Multi Invest Management Com-</b>	<b>27656</b>	<b>Metrum S.A. ....</b>	<b>27665</b>
<b>pany S.à r.l. ....</b>	<b>27683</b>	<b>Nautic-Transport S.A. ....</b>	<b>27675</b>
<b>Inter 2000 S.à r.l. ....</b>	<b>27690</b>	<b>N N B ....</b>	<b>27674</b>
<b>J2M Group S.A. ....</b>	<b>27690</b>	<b>Nova Boa Nova S. à r.l. ....</b>	<b>27674</b>
<b>Laredo S.A. ....</b>	<b>27688</b>	<b>N.P.F. S.à r.l. ....</b>	<b>27675</b>
<b>Lavage Savoldelli - Réiserbann S.à r.l. ....</b>	<b>27655</b>	<b>Oremus Holding-SPF ....</b>	<b>27678</b>
<b>LBLux Fonds ....</b>	<b>27655</b>	<b>Packaging and Logistics Industries S.A. ..</b>	<b>27682</b>
<b>Ligudo Shipping S.A. ....</b>	<b>27655</b>	<b>Paloma S.A. ....</b>	<b>27696</b>
<b>Litoprint S.A. ....</b>	<b>27656</b>	<b>Pangaea S.A. ....</b>	<b>27688</b>
<b>Lusciniolo S.A. ....</b>	<b>27650</b>	<b>Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l. ...</b>	<b>27679</b>
<b>Luxaqua S.à r.l. ....</b>	<b>27656</b>	<b>Phoenix R.E. S.à r.l. ....</b>	<b>27696</b>
<b>Luxarena S.A. ....</b>	<b>27658</b>	<b>Placeholder 25 S.à r.l. ....</b>	<b>27688</b>
<b>Lux HDD Holdco 1 S.à r.l. ....</b>	<b>27650</b>	<b>Project Development &amp; Management S.A.</b>	<b>27679</b>
<b>Lux HDD Holdco 2 S.à r.l. ....</b>	<b>27650</b>	<b>.....</b>	<b>27682</b>
<b>Lux-Propre S.à r.l. ....</b>	<b>27656</b>	<b>Project Development &amp; Management S.A.</b>	<b>27682</b>
<b>Luxutilitaire Sàrl ....</b>	<b>27689</b>	<b>.....</b>	<b>27682</b>
<b>LVC Consult Luxembourg S.A. ....</b>	<b>27658</b>	<b>Project Development &amp; Management S.A.</b>	<b>27682</b>
<b>LVC Consult Luxembourg S.A. ....</b>	<b>27659</b>	<b>.....</b>	<b>27682</b>
<b>LVC Consult Luxembourg S.A. ....</b>	<b>27661</b>	<b>Project Development &amp; Management S.A.</b>	<b>27682</b>
<b>LVC Consult Luxembourg S.A. ....</b>	<b>27661</b>	<b>.....</b>	<b>27682</b>
<b>Lynxis S.A. ....</b>	<b>27690</b>	<b>Project Development &amp; Management S.A.</b>	<b>27682</b>
<b>Lynxis S.A. ....</b>	<b>27694</b>	<b>.....</b>	<b>27682</b>
<b>Lynxis S.A. ....</b>	<b>27694</b>	<b>QM Holdings 3 S.à r.l. ....</b>	<b>27683</b>
<b>Manheim Export ....</b>	<b>27685</b>	<b>QM Holdings 4 S.à r.l. ....</b>	<b>27678</b>
<b>Marc Pesch S.à r.l. ....</b>	<b>27661</b>	<b>QM Holdings 5 S.à r.l. ....</b>	<b>27684</b>
<b>Max Premium Invest S.à r.l. ....</b>	<b>27685</b>	<b>Rail System S.A. ....</b>	<b>27685</b>
<b>M.C.F. &amp; Co s.à r.l. ....</b>	<b>27694</b>	<b>TerraVia S.A. Transports Internationaux</b>	<b>27696</b>
<b>MDU Resources Luxembourg II LLC</b>		<b>.....</b>	
<b>S.à.r.l. ....</b>	<b>27664</b>		

**Lusciniolle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 145.563.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lusciniolle S.A.*

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023897/13.

(110028589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Lux HDD Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 101.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/02/2011.

Lux HDD Holdco 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011023898/12.

(110028229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Lux HDD Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 101.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/02/2011.

Lux HDD Holdco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011023899/12.

(110028235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Gresham Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R.C.S. Luxembourg B 69.833.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GRESHAM HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69833, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 564 du 22 juillet 1999,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 31 mai 2001,

et la devise d'expression du capital social de la société a été convertie en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 juillet 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 491 du 28 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean BEISSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Abandon, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable;

2. Modification subséquente de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

3. Changement du régime de signature statutaire des administrateurs;

4. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable;

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

- de changer le régime de signature actuel des administrateurs et de lui donner en conséquence la teneur comme reproduite ci-après dans l'article 13 des statuts reformulés; et

- de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec ce qui précède ainsi qu'avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les STATUTS vont dorénavant avoir la teneur suivante:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "GRESHAM HOLDING S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions trois cent quatre-vingt mille euros (3.380.000,-EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier jeudi du mois de novembre 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve valablement engagée (i) soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, (iii) soit par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. BEISSEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005758/255.

(110006150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

#### **Lavage Savoldelli - Réiserbann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.900.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011023900/13.

(110028493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

#### **LBLux Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.983.

Die Bilanz vom 30. September 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. Januar 2011.

LBLux Fonds SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2011023901/12.

(110028862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

#### **Ligudo Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 114.258.

Le bilan au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023902/10.

(110028848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 41.107.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 novembre 2010*

- La cooptation de M. Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Mme. Nicole THIRION démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Certifié sincère et conforme

LITOPRINT S.A.

N. VENTURINI / P. STANKO

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023903/16.

(110028304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Lux-Propre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3321 Berchem, 36, rue Hans Adam.  
R.C.S. Luxembourg B 140.801.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maria Fernanda Neves Santos.

Référence de publication: 2011023904/10.

(110028448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Luxaqua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 301, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXAQUA S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011023905/12.

(110028406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 125.585.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month December,  
Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Stichting Tat Saxoniae, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands and having its registered office at Beursplein 37, 3011 AA Rotterdam, the Netherlands,

duly represented by Mr Christopher DORTSCHY, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Stuttgart, Germany/Amsterdam, the Netherlands, on 20/23 December 2010.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:



- the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l.", registered with the Luxembourg trade and companies register under number R.C.S Luxembourg B 125.585, with registered office in 69, Route d'Esch, L - 1470 Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, dated 5 March 2007, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 660 dated 20 April 2007 on page 31662;

- the Company's capital is set at one hundred twenty-five-thousand euro (EUR125,000) represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one thousand euro (EUR1,000) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the appearing party as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the sole shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the liquidator is not entitled to compensation;

- that the annual accounts for the period ended 31 July 2010 showing a profit of EUR 108, are approved and discharge is given to the managers of the Company, Mr Wiesenberg, Mr Trinius, Mr Müller-Kasporik, Mr Hüfken und Mr Erhardt (the Managers), for the period ended 31 July 2010;

- the appearing party as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased with effect as of 7 April 2010, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- it grants full discharge to the Managers for their mandates up to this date; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years at 69, Route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Es folgt die deutsche Fassung des Textes oben:**

Im Jahre zweitausend und zehn, den neunundzwanzigsten Dezember.

Ist vor uns, dem unterzeichneten Notar Maître Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

#### **IST ERSCHIENEN:**

Stichting Tat Saxoniae, eine Stiftung niederländischen Rechts mit Sitz in Beursplein 37, 3011 AA Rotterdam, die Niederlande,

vertreten durch Herrn Christopher DORTSCHY, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, Kraft einer Vollmacht ausgestellt in Stuttgart, Deutschland/Amsterdam, die Niederlande, am 20./23. Dezember 2010.

Besagte Vollmacht bleibt dieser Urkunde, nachdem sie durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar paraphiert und ne varietur unterzeichnet worden ist, beigefügt und wird zusammen mit ihr bei den zuständigen Behörden zur Eintragung eingereicht.

Durch ihren Bevollmächtigten bat die erschienene Partei den Notar folgendes festzustellen:

- die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 69, Route d'Esch, L - 1470 Luxembourg, die unter dem Namen "Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l." (nachstehend: die Gesellschaft) besteht und unter der Nr. R.C.S. Luxembourg B 125.585, bei dem luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen ist;

- die Gesellschaft wurde ausweislich einer notariellen Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx vom 07. März 2007, welche im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Blatt C, Register der Gesellschaften, Nr. 660 des 20. April 2007 auf Seite 31662 veröffentlicht wurde, gegründet;

- das Gesellschaftskapital, welches aus einhundertfünfundzwanzig (125) voll gezeichneten und eingezahlten Stammaktien eines rechnerischen Wertes von jeweils eintausend Euro (1.000 EUR) besteht, beläuft sich auf einhundertfünfundzwanzig Euro (125.000,- EUR);

- die erscheinende Partei, als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft und endgültiger wirtschaftlicher Eigentümer dieses Vorganges, beschließt hiermit mit sofortiger Wirkung die Auflösung der Gesellschaft;
- der alleinige Gesellschafter fungiert als Liquidator der Gesellschaft;
- dem Liquidator steht kein Anspruch auf Vergütung zu;
- dass der Jahresabschluss, der einen Gewinn von 108 EUR, für den am 31. Juli 2010 endenden Zeitraum aufweist, anzunehmen und Geschäftsführern der Gesellschaft, Herrn Wiesenberg, Herrn Trinius, Herrn Müller-Kasporik, Herrn Hüfken und Herrn Erhardt (die Geschäftsführer), Entlastung zu gewähren sei;
- der als Liquidator der Gesellschafter Unterzeichnete erklärt, dass die Aktivität der Gesellschaft seit 7. April 2010 eingestellt worden ist, dass die bekannten Schulden der Gesellschaft bezahlt worden seien oder, dass der Schuldenbegleich in vollem Ausmaß vorgesehen sei, dass der alleinige Gesellschafter über das ganze Vermögen verfüge und hiermit ausdrücklich erklärt, dass er für alle bekannten aber noch unbezahlten oder noch unbekanntes Schulden der Gesellschaft die Verantwortung übernehme und diese begleichen werde, bevor er selbst in den Genuss einer Auszahlung komme;
- dass die Gesellschaft abgewickelt werde und die Liquidation hiermit abgeschlossen sei;
- dass ihm der Inhalt der Gründungsurkunde der Gesellschaft bekannt und er mit allen Einzelheiten der finanziellen Lage der Gesellschaft vertraut sei;
- dass der alleinige den Geschäftsführern bis zu diesem Zeitpunkt für ihre Mandate volle Entlastung gewähre;
- dass die Bücher und Aufzeichnungen der aufgelösten Gesellschaft für einen Zeitraum von fünf (5) Jahren in 69, Route d'Esch, L - 1470 Luxemburg aufbewahrt werden sollen;

Zur Beurkundung, welche wir, der Notar, durch Siegel beglaubigen und unsere Unterschrift in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, an dem am Anfang dieser Akte angegebenen Tag, leisten.

Der Notar, bestätigt dass er Englisch versteht und spricht, stellt anhand der eingereichten Dokumente fest, dass diese Urkunde in Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Der Erscheinende beantragt, dass im Falle von

Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung Vorrang erhalten soll.

Und nachdem es vorgelesen wurde und die Interpretation der anwesenden Partei gegeben wurde, hat sie mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: C. DORTSCHY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005764/106.

(110006120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Luxarena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 145.393.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011023906/13.

(110028490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**LVC Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.543.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023907/10.

(110028735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**LVC Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.543.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023908/10.

(110028736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Hansa Transport International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 100.750.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

Mr. Håkan JACOBSSON, company director, residing in SE-426 71 Västra Frölunda, 28, Sjögången (Sweden), here represented by Mrs. Martine KAPP, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "HANSA TRANSPORT INTERNATIONAL S.à r.l.", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 100750, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, on May 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 700 of the 7<sup>th</sup> of July 2004;

II. That the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each;

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the managers for the execution of their mandates up to this date;

VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Håkan JACOBSSON, administrateur de société, demeurant à SE-426 71 Frölunda, 28, Sjöängan (Suède), ici représenté par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'associée unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "HANSA TRANSPORT INTERNATIONAL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100750, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 10 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 700 du 7 juillet 2004;

II. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

III. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

V. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Que l'Associé Unique donne décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Que l'Associé Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/487. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005767/85.

(110006137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**M.E. Maintenance & Parts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.897.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011023911/13.

(110028498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**LVC Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 97.543.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023909/10.

(110028738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**LVC Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 97.543.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023910/10.

(110028742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Marc Pesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4955 Bascharage, 10, rue des Lilas.  
R.C.S. Luxembourg B 112.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Marc Pesch S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011023912/12.

(110028416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**HECF Domkaskaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 213.600,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 151.655.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d' Arlon, L1150 Luxembourg,

here represented by Cintia Procaci, private employee, professionally resident at 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder (the "Sole Shareholder") of HECF Domkaskaden S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, of March 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 746 dated April 09, 2010.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) represented by one hundred and twenty five (125) Shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500), divided into one hundred twenty five (125) shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100), up to two hundred and thirteen thousand six hundred Euro (€ 213,600), by the issuance of 2,011 new Shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each.
2. Subscription and payment to the share capital increase by the Sole Shareholder, (i) by way of a contribution in cash of an amount of two hundred and one thousand Euros (€201,000) and (ii) by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in an amount of one hundred Euro (€ 100) held by the Sole Shareholder against the Company.
3. To amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the Company's Articles of Association;
4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to Mrs. Jeanette Hesser, Mrs. Cintia Procaci and/or Mr. Pawel Lesny to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and
5. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500), divided into one hundred and twenty five (125) shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100), up to two hundred and thirteen thousand six hundred Euro (€ 213,600), by the issuance of 2,011 (two thousand eleven) new Shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each.

*Subscription and Payment*

The sole shareholder declares to subscribe the two thousand eleven (2,011) new shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100) and fully pay up such new shares as follows:

- by way of a contribution in cash of an amount of two hundred and one thousand Euro (€ 201,000), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement, and
- by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in an amount of one hundred Euro (€ 100) held by the Sole Shareholder against the Company.

The valuation of the contribution in kind of the receivable is evidenced by a certificate dated December 15, 2010, issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned.

The certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the deed for the purposes of registration.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the articles of association of the Company. The § 1 of the article 6 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

" **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred and thirteen thousand six hundred Euro (€ 213,600), divided into two thousand one hundred and thirty six (2,136) shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, all of which are fully paid up."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant power to Mrs. Jeanette Hesser, Mrs. Cintia Procaci and/or Mr. Pawel Lesny to record the capital changes in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the "Memorial C".

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,700.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par Cintia Procaci, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de "HECF Domkaskaden S. à r.l." ("L'Associé Unique"), une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social à, 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte de Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 746 du 09 avril 2010,

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, de manière à le porter à deux cent treize mille six cents Euros (€ 213.600), par l'émission de deux mille onze (2.011) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100);

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital par l'Associé Unique, (i) par un apport d'espèces d'un montant de deux cent un mille Euros (€ 201.000) et (ii) par un apport en nature consistant en une partie d'une créance d'un montant de cents Euros (€ 100) détenue par l'Associé Unique envers la Société;

3. Modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Modifier le livre de Registre des parts sociales de la Société pour tenir compte du changement de capital et autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Cintia Procaci et/ou Mr. Pawel Lesny à procéder, par la signature seule, au nom de la Société, aux formalités nécessaires en relation avec les parts sociales créées dans le livre de Registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, de manière à le porter à deux cent treize mille six cents Euros (€ 213.600), par l'émission de deux mille onze (2.011) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire les deux mille onze (2.011) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) et libérer intégralement les parts sociales comme suit:

- par un apport en espèces d'un montant de deux cent un mille Euros (€ 201.000), ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément, et

- par un apport en nature représentant une partie d'une créance d'un montant de cent Euros (€ 100) détenue par l'Associé Unique envers la Société;

L'estimation de l'apport en nature de la créance est documentée par un certificat daté du 15 décembre 2010, émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la Société dans la mesure où l'estimation est concernée.

Le certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société:

" **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social est fixé à deux cent treize mille six cents Euros (€ 213.600) divisé en deux mille cent trente-six (2.136) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, entièrement libérées."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique déclare autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Cintia Procaci et/ou Mr. Pawel Lesny à procéder au changement de capital dans le livre de Registre des parts de la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.700.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. PROCACI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60080. Reçu soixante-quinze euros. (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005769/149.

(110005794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**MDU Resources Luxembourg I LLC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 45.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.263.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

MDU Resources Luxembourg I LLC S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011023914/16.

(110028798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**MDU Resources Luxembourg II LLC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.264.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

MDU Resources Luxembourg II LLC S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011023915/16.

(110028254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.



**Menuiserie Baden Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7681 Waldbillig, 12, rue des Fleurs.  
R.C.S. Luxembourg B 89.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MENUISERIE BADEN S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signature

Référence de publication: 2011023916/12.

(110028419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Menyl Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 102.823.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MENYL HOLDING S.A.-SPF*  
Société anonyme de gestion de patrimoine familial  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023917/14.

(110028578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Metrum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 58.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023918/10.

(110028213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Gulfmena Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 168.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 158.003.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-two of December.

Before Maître Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Gulfmena Alternative Investments Ltd, a limited liability company, incorporated and organised under the laws of the Dubai International Financial Centre, with registered office at Office No 5, Level 3, Gate Village 5, Dubai International Financial Centre, Dubai, United Arab Emirates, registered with the DIFC Registrar of Companies under license number CL0856, duly represented by Hana WITZKE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Dubai, on December 20, 2010.

The said proxy, having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company:

## Chapter I. Form, Registered office, Duration, Purpose, Corporate capital

**Art. 1. Form.** There is hereby formed, among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereinafter issued (the Members), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Gulfmena Investments S.à r.l.” (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and chapter 14 of the law dated 20 December 2002 relating to undertakings for collective investments, as amended (the 2002 Law), as well as by these articles of incorporation (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers of the Company (the Board of Managers) may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the municipality of Luxembourg. The registered office may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the Members of the Company.

In the case that extraordinary events of a political or economic nature, which could interfere with the normal activities at the registered office of the Company or adversely affect the ease of communication between such office and foreign countries, were to occur or are imminent, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete termination of such abnormal circumstances. Such temporary measure shall have no effect, though, on the nationality of the Company. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Managers.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

Without prejudice to Article 20, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Members of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the management, within the meaning of article 91 of the 2002 Law, of Gulfmena Investment Funds FCP-SIF (the Fund), a Luxembourg common fund (fonds commun de placement) organised as a specialised investment fund (fonds d’investissement specialise) subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the SIF Law). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Fund. The Company may also carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limitations of chapter 14 of the 2002 Law.

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at one hundred and sixty-eight thousand United States dollars (USD 168,000.-) divided into sixteen thousand and eight hundred (16,800) corporate units with a nominal value of ten United States dollars (USD 10.-) per corporate unit.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the Members adopted in the manner required for amendments of the Articles. However, in no case the subscribed share capital may be reduced to an amount lower than the equivalent in United States dollars of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-).

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

Each ordinary share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company represented by such ordinary share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such ordinary share.

A Members’ register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Member. Such register shall set forth the name of each Member, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its ordinary shares within the limits set forth by the Company Law.

**Art. 7. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among Members. The transfer of shares to non-Members is subject to the prior approval of the general meeting of Members representing at least three quarters of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

## Chapter II. Management

**Art. 8. Board of Managers.** The Company shall be managed by a Board of Managers composed of at least three (3) Members who need not be Members of the Company. The managers shall be elected by the general meeting of the Members of the Company which shall determine their number, remuneration and term of office. The managers shall be elected by vote of the majority of the Members of the Company being present or represented. Any manager may be removed with or without cause (ad nutum) by the general meeting of the Members of the Company.

Managers shall be reeligible. In the event of a vacancy in the office of a manager the general meeting of the Members of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may appoint among its Members a chairman and one or more vice-chairmen. The Board of Managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and the minutes of the general meetings of the Members of the Company. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Managers. In his absence the Members of the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at such meeting.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting which, in principle, shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

No such written notice is required if all the Members of the Board of Managers are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each Member of the Board of Managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail, another manager as his proxy.

Any manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at the meeting. If the quorum is not reached the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue.

The Board of Managers can deliberate and/or act validly only if a majority of its Members is present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of Board of Managers, if any, shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board of Managers who presided at such meeting or by any two managers of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any manager of the Company.

**Art. 11. Powers of the Board of Managers.** All powers not expressly reserved by Company Law or by the Articles to the general meeting of Members of the Company fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

**Art. 12. Delegation of powers.** The Board of Managers is authorised to appoint a person, either manager or not, or an entity, without the prior authorisation of the general meeting of the Members of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the Board of Managers such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the Members of the Company which shall ratify such transaction.

### Chapter III. General meeting, Sole member

**Art. 15. General Meeting.** Any validly constituted meeting of Members of the Company shall represent the entire body of Members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The annual general meeting of the Members of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company within six months of the close of the financial year.

Other meetings of the Members of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

If there are not more than 25 (twenty-five) Members in the Company, the decisions of the Members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

If there is only one single Member in the Company, the single Member assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of Members. The decisions of the single Member are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single Member.

**Art. 16. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Members of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Members of the Company duly convened will be passed by the Members representing more than one half of the total issued share capital of the Company.

The Members may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the Members representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:

- (i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and
- (ii) to dissolve and/or liquidate the Company.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Members may be increased only with the unanimous consent of the Members.

A Member may act at any meeting of the Members of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

Any Member may participate in a meeting of the Members of the Company by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all the Members of the Company are present or represented at a meeting of the Members of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. Accounting Year, Independent auditor, Distribution of Profits

**Art. 17. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of every year and shall terminate on 31 December of the same year. By way of exception the first accounting year shall begin on the day of the incorporation of the Company and terminate on 31 December 2011.

**Art. 18. Independent auditor.** The annual accounting documents of the Company shall be audited by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) in accordance with articles 80 and 92 of the 2002 Law. The external auditor (s) shall be appointed by the Board of Managers which will determine the number, the remuneration and the term of office of the external auditor(s).

**Art. 19. Distribution of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of Members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of the Members of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## Chapter IV. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the Members of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of Members of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the Company Law.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Members in proportion to the shares held by each Member in the Company.

**Art. 21. Financial information.** The Company shall provide each Member with a copy of the annual accounts in respect of each financial year by 30 April following the end of each financial year.

The Company shall provide each Member with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a Member to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the Member is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

The Company will use United States dollars (USD) as its functional currency and it shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

**Art. 22. Access to books and files of the Company.** Each Member and its respective auditors and/or any person appointed by the Member to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company. General

**Art. 23. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law, the 2002 Law and the SIF Law.

### *Subscription and Payment*

The sixteen thousand eight hundred (16,800) corporate units of the Company with a nominal value of ten United States dollars (USD 10.-) per corporate unit have been fully subscribed by Gulfmena Alternative Investments Ltd, pre-named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred and sixty-eight thousand United States dollars (USD 168,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Company Law and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1.800.).

### *Resolutions of the sole member*

The prenamed sole Member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately adopted the following resolutions:

a. The number of managers is set at three (3).

b. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Haissam Arabi El Eter, Chief Executive Officer, born on 7 October 1969 in Ghobeiry, Lebanon, residing professionally at Office No 5, Level 3, Gate Village 5, Dubai International Financial Centre, Dubai, United Arab Emirates;

- Mr. Marc Hambach, Chief Operating Officer, born on 30 October 1967 in Flensburg, Germany, residing professionally at Office No 5, Level 3, Gate Village 5, Dubai International Financial Centre, Dubai, United Arab Emirates; and

- Mr. Marwan Monzer S. Shurrab, Vice President, born on 14 June 1983 in Cairo, Egypt, residing professionally at Office No 5, Level 3, Gate Village 5, Dubai International Financial Centre, Dubai, United Arab Emirates.

c. The registered office of the Company is set at:

11, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

d. Ernst & Young Luxembourg, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a period of time that shall expire at the close of the next annual general meeting of Members or the date of the circular resolution of Members or the date of the resolution of the sole Member approving the accounts as of 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxemburg-city, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Gulfmena Alternative Investments Ltd, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Dubai International Financial Centre (DIFC), ayant son siège social à Office No 5, Level 3, Gate Village 5, Dubai International Financial Centre, Dubaï, Emirats Arabes Unis, immatriculée au Registre des Sociétés du DIFC sous le numéro CL0856, dûment représentée par Hana WITZKE, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Dubaï, le 20 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée:

### Chapter I<sup>er</sup>. Forme, Siège social, Durée, Objet social, Capital social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est établi par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront détenteurs des parts sociales émises ci-après (les Membres), une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Gulfmena Investments S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectifs, telle que modifiée (la Loi de 2002), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance) peut décider de transférer le siège social de la Société en tout autre endroit dans la commune de Luxembourg. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Membres de la Société.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger devaient se produire ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Sans préjudice de l'Article 20, la Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des Membres de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la gestion, au sens de l'article 91 de la Loi de 2002, de Gulfmena Investment Funds FCP-SIF (le Fonds), un fonds commun de placement luxembourgeois organisé sous la forme de fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé (la Loi SIF). La Société peut entreprendre toutes les activités relatives à la gestion, à l'administration et à la commercialisation du Fonds. La Société peut également effectuer toutes les activités nécessaires à l'accomplissement de son objet social en respectant les restrictions du chapitre 14 de la Loi de 2002.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent soixante-huit mille dollars américains (USD 168.000,-) représentés par seize mille huit cents (16.800) parts sociales d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Membres adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Toutefois, le capital social souscrit ne peut en aucun cas être réduit à un montant inférieur à l'équivalent en dollars américains de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

**Art. 6. Parts sociales.** Les parts sociales sont et resteront des parts sociales nominatives.

Chaque part sociale ordinaire donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec la fraction du capital social de la Société représentée par cette part sociale ordinaire, augmenté du montant de la prime d'émission, le cas échéant, payée pour cette part sociale ordinaire.

Un registre des Membres de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout Membre. Ce registre indiquera le nom de chaque Membre, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales

qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention de la cession des parts sociales et les dates de ces cessions. La propriété des parts sociales sera établie par l'inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses parts sociales ordinaires dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 7. Cession de parts sociales** Les parts sociales sont librement cessibles entre Membres. La cession de parts sociales à des personnes qui ne sont pas Membres est soumise au consentement préalable de l'assemblée générale des Membres représentant au moins les trois-quarts du capital social émis de la Société. Une cession de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société, ou acceptée par celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

## Chapter II. Gestion

**Art. 8. Conseil de gérance** La Société sera administrée par un Conseil de Gérance composé d'au moins trois (3) Membres qui ne doivent pas nécessairement être Membres de la Société. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des Membres de la Société qui fixera leur nombre, rémunération et la durée du mandat. Les gérants seront élus par un vote à la majorité des Membres de la Société qui sont présents ou représentés. Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) par l'assemblée générale des Membres de la Société.

Les gérants seront rééligibles. Si le poste de gérant devient vacant, l'assemblée générale des Membres de la Société sera convoquée dès que possible afin de nommer un nouveau gérant.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses Membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire, gérant ou non, et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des assemblées générales des Membres de la Société. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, les Membres du Conseil de Gérance peuvent nommer un autre gérant en tant que président intérimaire par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, sera à Luxembourg.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans l'avis de convocation.

Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les Membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés au début de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque Membre du Conseil de Gérance peut renoncer à la convocation par accord écrit, donné en original, par fax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à des heures et à des lieux fixés dans un agenda préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télégramme, fax ou courrier électronique, un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre; et la participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne à cette réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion. Si le quorum n'est pas atteint les gérants présents peuvent ajourner la réunion à une date et à un lieu ultérieurs.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et/ou agir valablement que si une majorité de ses Membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où lors d'une réunion, il existe une égalité des votes pour et contre une résolution, la voix du président du Conseil de Gérance, le cas échéant, sera prépondérante.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil de Gérance peut également être adoptée par un document circulaire et être le fruit d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signée par chacun et tous les gérants sans exception aucune. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

**Art. 10. Procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance.** Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président du Conseil de Gérance qui a présidé cette réunion ou par deux gérants de la Société.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal pouvant être présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par tout gérant de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Membres de la Société par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance est autorisé à nommer une personne, gérant ou non, ou une entité, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Membres de la Société, aux fins de réaliser des fonctions spécifiques à tous les niveaux au sein de la Société.

**Art. 13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature a été accordé par le Conseil de Gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou déclaré nul du fait qu'un ou plusieurs des gérants ou agents de la Société sont intéressés, ou sont un gérant, un associé, un agent ou un employé de cette autre société ou entreprise.

Tout gérant ou agent de la Société qui occupe le poste de gérant, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou bien entreprendra des activités ne devra pas, uniquement en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, être privé de délibérer et de voter ou d'agir sur tous les points concernant ce contrat ou autre activité.

Si un gérant de la Société a un intérêt personnel et contraire quel qu'il soit concernant toute transaction de la Société, ce gérant devra en informer le Conseil de Gérance et ne délibérera et ne votera pas au sujet de cette transaction, et un compte-rendu de cette transaction et de cet intérêt du gérant s'y rapportant, sera fait à la prochaine assemblée générale des Membres de la Société qui approuvera cette transaction.

### Chapter III. Assemblée générale, Membre unique

**Art. 15. Assemblée Générale.** Toute assemblée des Membres de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des Membres de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin donner des instructions, effectuer ou approuver tous les actes concernant les opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Membres de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Les autres assemblées des Membres de la Société peuvent être tenues au lieu et à l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs à l'assemblée.

Lorsque le nombre de Membres de la Société n'excède pas 25 (vingt-cinq), les décisions des Membres peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les Membres par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les Membres exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Membres peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

Lorsqu'il n'y a qu'un seul et unique Membre dans la Société, l'unique Membre assume tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des Membres. Les décisions du Membre unique sont exposées dans une résolution écrite signée par et au nom du Membre unique.

**Art. 16. Convocation, Quorum, Procurations et Formalités de convocation.** Les délais de convocation et le quorum requis par la loi régiront et seront applicables à la conduite des assemblées des Membres de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

Chaque part sociale donne droit à un vote.

Sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions à une assemblée des Membres de la Société dûment convoquée seront adoptées par les Membres représentant plus de la moitié de la totalité du capital social émis de la Société.

Les Membres ne peuvent pas statuer sur les transactions suivantes sans le consentement de la majorité des Membres représentant au moins les trois-quarts de la totalité du capital social émis de la Société:

(i) amender, modifier ou abroger (en ce compris tout amendement, modification ou abrogation réalisé par la fusion, la consolidation ou un regroupement similaire) toute disposition des Statuts; et

(ii) dissoudre et/ou liquider la Société.

La nationalité de la Société peut être changée et les engagements de ses Membres peuvent être augmentés uniquement avec le consentement unanime des Membres.

Un Membre peut agir à toute réunion des Membres de la Société en nommant par écrit une autre personne comme son mandataire que ce soit en original, par fax, courrier électronique, télégramme ou télex.

Tout Membre peut participer à une assemblée des Membres de la Société par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler et de délibérer correctement, et la participation à une réunion par ces moyens sera considérée comme une participation physique à cette réunion.

Si tous les Membres de la Société sont présents ou représentés à une réunion des Membres de la Société, et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.



#### Chapter IV. Exercice social, Réviseur d'entreprises indépendant, Affectation des bénéfices

**Art. 17. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année. A titre exceptionnel, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

**Art. 18. Réviseur d'entreprises indépendant.** Les documents comptables annuels de la Société seront contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises conformément aux articles 80 et 92 de la Loi de 2002. Le(s) réviseur(s) d'entreprise(s) seront nommés par le Conseil de Gérance qui fixera le nombre, la rémunération et le mandat du ou des réviseur(s) d'entreprise(s).

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent les bénéfices nets. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

L'assemblée générale des Membres a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le transférer à la réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que suffisamment de fonds sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'assemblée générale des Membres de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### Chapter V. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La liquidation de la Société sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par une assemblée générale des Membres de la Société statuant sur cette liquidation. Cette assemblée générale des Membres de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s). La dissolution et la liquidation de la Société seront effectuées conformément à la Loi sur les Sociétés.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera versé aux Membres proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque Membre dans la Société.

**Art. 21. Informations financières.** La Société remettra à chaque Membre une copie des comptes annuels pour chaque exercice social le 30 avril suivant la fin de chaque exercice social.

La Société donnera à chaque Membre toutes les informations la concernant disponibles à la Société pouvant être raisonnablement exigées par un Membre afin de remplir les obligations fiscales et de notification légales du groupe de sociétés dont le Membre est partie. Ces informations comprendront notamment tous les dépôts de déclaration de revenu, les déclarations fiscales et les recettes fiscales, les relevés de compte, livres et autres archives de la Société.

La Société utilisera les dollars américains (USD) pour sa devise fonctionnelle et elle préparera ses comptes annuels en conformité avec les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg.

**Art. 22. Accès aux livres et Dossiers de la Société.** Chaque Membre et ses réviseurs d'entreprises respectifs et/ou toute personne nommée par le Membre auquel la Société ne voit pas d'objection particulière peut, pendant les heures d'ouverture, avoir accès aux bureaux, bâtiments et sites de la Société et sera autorisé à consulter et contrôler à ses propres frais tous les livres et archives et à vérifier tous les biens détenus par la Société.

#### Chapter VI. Général

**Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés, la Loi de 2002 et la Loi SIF.

##### *Souscription et Libération*

Les seize mille huit cents (16.800) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune ont été toutes souscrites par Gulfmena Alternative Investments Ltd., précité, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de cent soixante-huit mille dollars américains (USD 168.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié la présence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

*Résolutions du membre unique*

Le Membre unique précité, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

a. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

b. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Haissam Arabi El Eter, directeur général (Chief Executive Officer), né le 7 octobre 1969 à Ghobeiry, Liban, avec adresse professionnelle à Office No 5, Level 3, Gate Village 5, Dubai International Financial Centre, Dubaï, Emirats Arabes Unis;

- Mr. Marc Hambach, directeur opérationnel (Chief Operating Officer), né le 30 octobre 1967 à Flensburg, Allemagne, avec adresse professionnelle à Office No 5, Level 3, Gate Village 5, Dubai International Financial Centre, Dubaï, Emirats Arabes Unis; et

- Mr. Marwan Monzer S. Shurrab, vice président, né le 14 juin 1983 au Caire Egypte, avec adresse professionnelle à Office No 5, Level 3, Gate Village 5, Dubai International Financial Centre, Dubaï, Emirats Arabes Unis.

c. Le siège social de la Société est établi au:

11, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

d. Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises indépendant de la Société pour une durée qui expirera à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des Membres ou à la date de la résolution circulaire des Membres ou à la date de la résolution du Membre unique approuvant les comptes de 2011.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg-ville, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Witzke et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59341. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005747/497.

(110006234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Nova Boa Nova S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 132.306.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023924/10.

(110028441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**N N B, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.893.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NNB  
FIDALUX S.A.  
Signature  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2011023919/13.

(110028172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**N.P.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 10, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.P.F. S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signature

Référence de publication: 2011023920/12.

(110028426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Nautic-Transport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 60.877.

*Auszug Aus dem Sitzungsprotokoll der Verwaltungsratsitzung vom 4.Februar 2011*

*Erster und letzter Beschluss*

Die Verwaltungsratsmitglieder ernennen einstimmig mit Wirkung zum 14. Juli 2010 Herrn Herr Alfred Tyl, wohnhaft in L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin zum delegierten des Verwaltungsrates auf unbestimmte Zeit für die Tägliche Geschäftsführung mit Vollmacht die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nach außen zu verpflichten.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschrift

Référence de publication: 2011023921/14.

(110028306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 228.600,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.632.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited company duly incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

here represented by Cintia Procaci, private employee, professionally resident at 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder (the "Sole Shareholder") of HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of March 2, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations number 740 dated April 09, 2010; the by laws have been amended pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of August 02, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations number 2109 dated October 07, 2010.

II. The Company's share capital is presently set at seventeen thousand one hundred Euro (€ 17,100), divided into fifty (50) Class A shares, fifty (50) Class B shares, fifty (50) Class C shares and twenty one (21) class D shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's share capital from seventeen thousand one hundred Euros (€ 17,100), divided into fifty (50) Class A shares, fifty (50) Class B shares, fifty (50) Class C shares and twenty one (21) class D shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, to two hundred twenty eight thousand six hundred Euros (€ 228,600) by the issuance of two thousand one hundred and fifteen (2,115) new Class D shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each,

2. Subscription and payment to the share capital increase by the Sole Shareholder, by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in the amount of two hundred and eleven thousand five hundred Euros (€ 211,500) held by the Sole Shareholder against the Company;

3. To amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the Company's Articles of Association;

4. To amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to Mrs. Jeanette Hesser, Mrs. Cintia Procaci and/or Mr. Pawel Lesny to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

5. Miscellaneous.

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from seventeen thousand one hundred Euro (€ 17,100), divided into fifty (50) Class A shares, fifty (50) Class B shares, fifty (50) Class C shares and twenty one (21) class D shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, to two hundred twenty eight thousand six hundred Euro (€ 228,600) with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, by the issuance of two thousand one hundred and fifteen (2,115) new Class D shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100).

*Subscription and Payment*

The sole shareholder declares subscribe two thousand one hundred and fifteen (2,115) new Class D shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100) and fully to pay up, by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in the amount of two hundred and eleven thousand five hundred Euro (€ 211,500) held by the Sole Shareholder against the Company;

The valuation of the contribution in kind of the receivable is evidenced by a certificate dated December 15, 2010, issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned.

The certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the deed for the purposes of registration.

*Second Resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the articles of association of the Company. The § 1 of the article 6 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

“ **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred and twenty eight thousand six hundred Euro (€ 228,600) divided into:

Fifty (50) Class A shares; fifty (50) Class B shares; fifty (50) Class C shares; two thousand one hundred and thirty six (2,136) Class D Shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.”

*Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant power to Mrs. Jeanette Hesser, Mrs. Cintia Procaci and/or Mr. Pawel Lesny to record the capital changes in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the “Memorial C”.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. ayant son siège social au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

ici représentée par Cintia Procaci, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de "HECF Luxembourg Master 4 S. à r.l." («L'Associé Unique»), une Société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social à, 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 740 du 09 avril 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 02 aout 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2109 du 07 octobre 2010;

II. Le capital social est fixé à dix sept mille cent Euros (€ 17.100), divisé par cinquante (50) parts sociales Classe A, cinquante (50) parts sociales Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C et vingt et un (21) parts sociales Classe D, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnait être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de dix sept mille cent Euros (€ 17.100), divisé en cinquante (50) parts sociales Classe A, cinquante (50) parts sociales Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C et vingt et une (21) parts sociales Classe D, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune à deux cent vingt-huit mille six cents Euros (€ 228.600), ) par l'émission de deux mille cent quinze (2.115) parts sociales de classe D nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital par l'Associé Unique par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de deux cent onze mille cinq cents Euros (€ 211.500) détenue par l'Associé Unique envers la Société;

3. Modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Modifier le livre de Registre des parts sociales de la Société pour tenir en compte le changement de capital et autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Cintia Procaci et/ou Mr. Pawel Lesny à procéder, par la signature seule, au nom de la Société, aux formalités nécessaires en relation avec les parts sociales créés dans le livre de Registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de dix sept mille cent Euros (€ 17.100), divisé en cinquante (50) parts sociales Classe A, cinquante (50) parts sociales Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C et vingt et une (21) parts sociales Classe D, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune à deux cent vingt-huit mille six cents Euros (€ 228.600), par l'émission de deux mille cent quinze (2.115) parts sociales de classe D nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire les deux mille cent quinze (2.115) nouvelles parts sociales Classe D, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) et libérer intégralement les parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de deux cent onze mille cinq cents Euros (€ 211.500) détenue par l'Associé Unique envers la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la créance est documentée par un certificat daté du 15 décembre 2010, émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la Société dans la mesure où l'estimation est concernée.

Le certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts de la Société:

« **Art. 6. Capital social émis.** «Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent vingt-huit mille six cents Euros (€ 228,600) divisé en:

cinquante (50) parts sociales de Classe A, cinquante (50) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C, de deux mille cent trente six (2.136) parts sociales de Classe D d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, entièrement libérées.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique déclare autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Cintia Procaci et/ou Mr. Pawel Lesny à procéder au changement de capital dans le livre de Registre des parts de la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.800.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. PROCACI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60077. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005774/158.

(110005780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Oremus Holding-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.807.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OREMUS HOLDING-SPF*

Référence de publication: 2011023925/11.

(110028462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**QM Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.471.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

QM Holdings 4 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011023934/14.

(110028244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 110.674.

Les comptes annuels à partir du 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023926/10.

(110028712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Project Development & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 86.074.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023927/10.

(110028411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**HECF Marienstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 131.700,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 133.433.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d' Arlon, L1150 Luxembourg,

here represented by Cintia Procaci, private employee, professionally resident at 205, Route d'Arton L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder (the "Sole Shareholder") of HECF Marienstrasse S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arton, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, of November 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2841 dated December 7, 2007; to a deed of Notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, of July 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2086 dated August 28, 2008; and to a deed of Notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, of October 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2727 dated November 08, 2008.

II. The Company's share capital is currently fixed at twenty five thousand Euro (€ 25,000) represented by two hundred and fifty (250) Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's share capital from its current amount of twenty five thousand Euros (€ 25,000), divided into two hundred and fifty (250) shares, each having a nominal value of one hundred Euros (€ 100), up to one hundred and thirty one thousand seven hundred Euros (€ 131,700), divided into one thousand three hundred and seventeen (1,317) shares, each having a nominal value of one hundred Euros (€ 100), by a contribution in cash of the Sole Shareholder.

2. To approve the issuance of one thousand sixty seven (1,067) new shares, each having a nominal value of one hundred Euros (€ 100) by the Company to the Sole Shareholder;

3. To accept the subscription of one thousand sixty seven (1,067) new shares by the Sole Shareholder, each having a nominal value of one hundred Euros (€ 100); and to accept payment in full of each of these shares via contribution of cash;

4. To amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the Company's Articles of Association;

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twenty five thousand Euro (€ 25,000), divided into two hundred and fifty (250) shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100), up to one hundred and thirty one thousand seven hundred Euro (€ 131,700) by the issuance of one thousand sixty seven (1,067) new shares, each having a nominal value of one hundred Euros (€ 100).

*Subscription and Payment*

The sole shareholder declares to subscribe the one thousand sixty seven (1,067) new shares, each having a nominal value of one hundred Euros (€ 100) and fully pay up such new shares by a contribution in cash.

The person appearing declared and the Sole Shareholder recognized that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one hundred six thousand seven hundred euro (€ 106,700) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restart paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the articles of association of the Company. The § 1 of the article 6 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

" **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred and thirty one thousand seven hundred Euro (€ 131,700) divided into one thousand three hundred and seventeen (1,317) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, all of which are fully paid up."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant power to Mrs. Jeanette Hesser, Mrs. Cintia Procaci and/or Mr. Pawel Lesny to record the capital changes in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the "Memorial C".

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par Cintia Procaci, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de "HECF Marienstrasse S. à r.l." ("L'Associé Unique"), une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social à, 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte de Gérard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2841 du 7 décembre 2007; l'acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2086 du 28 août 2008; et l'acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2727 du 8 novembre 2008.



II. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (€ 25,000), représenté par (250) deux cent cinquante parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de vingt cinq mille Euros (€ 25.000), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, de manière à le porter à cent trente et un mille sept cents Euros (€ 131.700), divisé en mille trois cent dix-sept (1.317) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent (€ 100), par contribution d'espèces de l'Associé Unique;

2. Approuver l'émission de mille soixante sept (1.067) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100);

3. Accepter la souscription des mille soixante sept (1.067) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) par l'Associé unique et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par contribution d'espèces de l'Associé unique.

4. Modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de vingt cinq mille Euros (€ 25,000), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, de manière à le porter à cent trente et un mille sept cents Euros (€ 131,700) par l'émission de mille soixante sept (1.067) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100).

*Souscription et Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire les mille soixante sept (1.067) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) et libérer ces nouvelles parts sociales par apport en espèces.

La comparante a déclaré et l'Associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée intégralement en espèces et que la somme de cent six mille sept cents Euros (€ 106.700) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société:

" **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social est fixé à cent trente et un mille sept cents Euros (€ 131.700), divisé par mille trois cent dix-sept (1.317) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique déclare autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Cintia Procaci et/ou Mr. Pawel Lesny à procéder au changement de capital dans le livre de Registre des parts de la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PROCACI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60081. Reçu soixante-quinze euros. (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005775/140.

(110005795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Project Development & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.074.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023928/10.

(110028415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Project Development & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.074.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023929/10.

(110028418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Project Development & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.074.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023930/10.

(110028423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Project Development & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.074.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023931/10.

(110028428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Packaging and Logistics Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 122.851.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PACKAGING AND LOGISTICS INDUSTRIES S.A.*

FIDALUX S.A.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011023932/13.

(110028199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**QM Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.470.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

QM Holdings 3 S.à r.l.  
Gérald Welvaert  
Gérant B

Référence de publication: 2011023933/14.

(110028239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Inter 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 77.001.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December;  
Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Inter 2000 N.V. a Limited Liability Company, having its statutory seat at Pietermaai 15, Curaçao, Nederlands Antilles (the "Principal"),

here represented by Mr Yazid OUDINA, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy under private seal given under private seal, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Inter 2000 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B, number 70001, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on June 30<sup>th</sup>, 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 896 of December 18<sup>th</sup>, 2000;

II. The issued share capital of the Company is presently twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of the execution of their mandate up to date;

VII The Principal gives discharge to the Commissaires aux Comptes of the Company in respect of the execution of its mandate up to date;

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

### Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente du mois de décembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Inter 2000 N.V., une société régie par le droit des Antilles Néerlandaises et ayant son siège social à Petermaai 15, Curaçao (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Yazid OUDINA, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Inter 2000 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 77001 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 896 du 18 décembre 2000;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500-), représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la requête de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. OUDINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005813/86.

(110006127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

#### **QM Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.462.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

QM Holdings 5 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011023935/14.

(110028249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Rail System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 56.862.

*Auszug Aus dem Sitzungprotokoll der Verwaltungsratsitzung vom 4. Februar 2011*

*Erster und letzter Beschluss*

Die Verwaltungsratsmitglieder ernennen einstimmig mit Wirkung zum 15. Juli 2010 Herr Roland Ebsen, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel zum delegierten des Verwaltungsrates auf unbestimmte Zeit für die Tägliche Geschäftsführung mit Vollmacht die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nach außen zu verpflichten.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2011023936/14.

(110028314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Manheim Export, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 184.761,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.830.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
  - l'adresse professionnelle de Mr. Stewart KAM-CHEONG, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005864/15.

(110006441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Max Premium Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 157.992.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société civile MAX ATELIER SCI, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 33, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3083,

représentée par son gérant unique Monsieur Mohamad JIZAOUI, ingénieur diplômé, demeurant à L-8079 Bertrange, 86, rue de Leudelage.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet, uniquement pour son propre compte, l'acquisition et la vente, la location et la mise en valeurs de biens immobiliers, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de Max Premium Invest S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 1.180.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, qui ont été entièrement souscrites par la société civile MAX ATELIER SCI, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 33, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3083.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

L'échange de parts entre associés se fera à la valeur fixée sur base d'un taux de rendement de 5,8263% à calculer sur le montant des revenus locatifs des biens détenus par la société. Au cas où l'un des immeubles détenus est sans revenu locatif, le dernier loyer connu est pris comme base de calcul. A défaut d'un revenu locatif connu, il sera procédé à une estimation de la valeur locative à convenir entre les associés. La valeur de 100% des parts est ainsi calculée selon la formule:

$$V = L / 0,058263, \text{ Ou}$$

V = valeur des parts

L = Somme des loyers annuels

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Libération du capital social*

Toutes les parts sociales ont été immédiatement libérées par un apport en nature, consistant dans l'universalité du patrimoine de la société civile MAX ATELIER SCI, comprenant notamment l'immeuble suivant:

#### *Désignation de l'immeuble apporté*

Un bâtiment sis à Hamm, inscrit au cadastre comme suit:

VILLE DE LUXEMBOURG, SECTION HaA de HAMM

- Numéro 263/5996, place (occupée), lieu-dit «rue Cents» bâtiment à habitation, contenant 18 ares 59 centiares

#### *Titre de propriété*

L'immeuble prédésigné appartient à la société civile MAX ATELIER SCI pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 27 janvier 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 24 février 2006, volume 1974, numéro 73.

#### *Déclarations*

1) La partie comparante déclare que la valeur totale de l'apport s'élève à TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (€ 3.600.000.-) faisant pour le terrain le montant de HUIT CENT MILLE EUROS (€ 800.000.-) et pour la construction le montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (€ 2.800.000.-).

2) Pour les besoins de l'enregistrement la partie comparante déclare vouloir bénéficier des dispositions de l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008, alors qu'il s'agit d'un apport de la totalité du patrimoine.

L'apport prédésigné a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

a. L'immeuble est apporté dans l'état où il se trouve actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

b. Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les apporteurs.

c. Le nouveau propriétaire aura la propriété et la pleine et entière jouissance de l'immeuble prédésigné, à partir de ce jour.

d. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant l'immeuble apporté, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de ce jour.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ six mille six cents Euros (€ 6.600.-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Mohamad JIZAOUI, ingénieur diplômé, demeurant à L-8079 Bertrange, 86, rue de Leudelange.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. JIZAOUI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 janvier 2011. Relation: ECH/2011/45. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005868/134.

(110006021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Laredo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 46.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011022206/10.

(110026376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**Pangaea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.607.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions prises le 30 décembre 2010 par l'Actionnaire unique de la société PANGAEA S.A., en liquidation, que

1. la liquidation de la société a été clôturée
2. les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposées au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Jean-Paul FRANK

Liquidateur

Référence de publication: 2011005948/18.

(110006387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Placeholder 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.070.

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 et sur base des résolutions du Conseil d'administration de la société Tempus Holding A S.à r.l.:

1. que le projet de fusion entre la société, Tempus Holdings A S.à r.l., une société de titrisation soumise aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et organisée selon le droit Luxembourgeois sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, à L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148132 (la Société Absorbante), et la société Placeholder 25 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7 Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148070 (la Société Absorbée) a été régulièrement publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1348 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (le Projet de Fusion);



2. que le point 2.5. dudit Projet de Fusion prévoient que la fusion prendra effet entre la société absorbante et la société absorbée un mois après la publication du présent Projet de Fusion dans le journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association) en vertu de l'article 9 de la loi du 10 août 1915.

3. qu'aucun associé de la société absorbante n'a dans le délai d'un mois à partir de la publication du projet de fusion au Mémorial, demandé la convocation d'une assemblée générale.

4. que la fusion prend effet vis-à-vis des tiers à la date d'émission d'un certificat établi par le notaire conformément aux articles 273 (l) de la loi du 10 août 1915 et la société absorbée peut dès lors être rayée du Registre de commerce et des sociétés.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011023156/26.

(110027138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**GEOPF St George's Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.509.400,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.959.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 10 février 2011*

Avec effet au 11 février 2011:

1) L'associé unique de la Société a pris acte de la démission des personnes suivantes:

- Karl McCathern de son poste de gérant
- Mark Doherty de son poste de gérant et délégué à la gestion journalière
- Jonathan Griffin de son poste de gérant et délégué à la gestion journalière
- Jean-Christophe Ehlinger de son poste de gérant et délégué à la gestion journalière
- Richard Crombie de son poste de gérant
- Steven Greenspan de son poste de gérant.

2) L'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour un mandat à durée indéterminée:

- Daniela Klasén-Martin, résidant professionnellement au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
- Anna D'Alimonte, résidant professionnellement au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 11 février 2011 que JP Morgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., associé unique de la Société, a cédé à St Georges Leicester Unit Trustée No. 1 Limited et St Georges Leicester Unit Trustée No. 2 Limited agissant en tant que fidéicommissaires de St Georges Leicester Unit Trust, la totalité des 105.094 parts sociales détenues dans la Société.

Suite à ce transfert,

- St Georges Leicester Unit Trustée No. 1 Limited ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles anglo-normandes, enregistrée sous le numéro 107110 auprès du Registre de Commerce détient 52.547 parts sociales; et

- St Georges Leicester Unit Trustée No. 2 Limited ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles anglo-normandes, enregistrée sous le numéro 107109 auprès du Registre de Commerce, détient 52.547 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEOPF ST GEORGE'S RETAIL PARK S.À R.L

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011023060/36.

(110027442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Luxutilitaire Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 8A, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.153.

S'est tenu l'assemblée générale extraordinaire de la société Luxutilitaire S.à r.l., ayant son siège à L-5445 Schengen, 8a Waistrooss, constituée suivant l'acte par le notaire Roger Arrenschorf, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17. octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2772 du 30 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et

des Société de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 133.153, au capital sociale de douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cent (500) parts de cent (25) euros chacun.

Jean-Claude Kuhlmann, gérant, demeurant à L-5620 Mondorf, 6, rue Dr. Schmit,

Le comparant prend la résolution suivante:

1. acceptation de la démission de Sandra Lescalier, employé privé demeurant à L-5620 Mondorf-les-Bains, 6, rue Dr. Nicolas Dominique Schmit, comme gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5445 Schengen, 8a Waistrooss, le 25 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022210/18.

(110026120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

### **Lynxis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.669.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022211/10.

(110026431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

### **J2M Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.994.

---

## STATUTS

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

UBI Banca International S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Monsieur Umberto CERASI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par une procuration lui délivrée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de J2M GROUP S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) qui sera représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 décembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, UBI Banca International S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 7A, avenue J.F. Kennedy.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

##### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. CERASI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005826/201.

(110006075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Lynxis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022212/10.

(110026435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**Lynxis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.669.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022213/10.

(110026490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**M.C.F. & Co s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 16, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 144.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022214/10.

(110026502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**Mélody Gestion, Société Civile.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 4.196.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue sous seing privé en date du 9 septembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

*Pour la société*

MELODY GESTION

Crédit Agricole Luxembourg Conseil

Signatures

Référence de publication: 2011022215/15.

(110026077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**Medial European Communications Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 62.142.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "QUEEN'S HOLDINGS LLC", établie et ayant son siège social à DE-19809 Wilmington, 501 Silverside Road, Silverside Carr Executive Center (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62142, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 27 mars 1998,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 767 du 21 mai 2002;

2) Que le capital social est fixé à cinq cent dix-sept mille euros (EUR 517.000,-), divisé en mille (1.000) actions de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/449. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005879/55.

(110006124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Phoenix R.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.032.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions prises en date du 23 décembre 2010 par l'Associé unique de la société PHOENIX R.E. S.à r.l., en liquidation, que:

1. la liquidation de la société a été clôturée

2. les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Max GALOWICH

Liquidateur

Référence de publication: 2011005956/19.

(110006214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**TerraVia S.A. Transports Internationaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 25.695.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten im Firmensitz am 28. Oktober 2010 um 15.00 UHR*

Die Versammlung ruft einstimmig Herrn Günther KLIMITSCH als Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates ab.

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder fällt von 4 auf 3 Mitglieder zurück.

Die Versammlung nimmt einstimmig die Kündigung des aktuellen Wirtschaftsprüfers der Firma EWA REVISION S.A. am heutigen Tage an.

Zum neuen Wirtschaftsprüfer wird ernannt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2011 statt finden wird die Firma FIDEWA Audit S.A., mit Sitz in L – 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 155 324.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011006072/20.

(110006448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Paloma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 154.184.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011021892/10.

(110026080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---